

Ville de Lausanne

Ré-audit Cité de l'énergie Gold

Procédure CE de longue date

Résumé exécutif

Août 2022

Mandataire

Martine Plomb et Corentin Neuffer
p/a Rue du Léman 19,
1920 Martigny

Mandant

Ville de Lausanne
Baptiste Antille et Georges Ohana
Place Chaudron 23
1003 Lausanne



Résumé exécutif

1. Etat de la situation

- Contexte

Cité de l'énergie depuis 1996 et bénéficiant de la distinction GOLD depuis 2004, la ville de Lausanne démontre un engagement de plus en plus fort avec une politique énergétique et climatique exemplaire. La ville suit sa planification énergétique établie en 2009 et déclinée par quartier spécifique. Ces outils ont été renforcés par un Plan climat en 2021. Ce rapport se basera principalement sur les engagements pris dans le cadre du Plan climat – ambitions, mesures planifiées, impacts attendus.

La séance de ré-audit a eu lieu le 25 mai 2022, avec la procédure analysant la stratégie énergétique et de la trajectoire, qui concerne les Cités de l'énergie ayant déjà réalisé deux audits avec la distinction « Gold » et avec plus de 80% de points.

- Engagement énergétique et climatique

La ville s'est fixé les ambitions suivantes à 2050 :

0% carbone, 100% solidaire

Ces ambitions sont déclinées en objectifs spécifiques chiffrés (voir chapitre 3 du rapport synthétique). Cette vision, qui est en adéquation avec les ambitions du Canton et de la Confédération, vise à réduire les besoins en énergie, valoriser les ressources renouvelables locales et réduire les émissions des GES. La Ville de Lausanne a décidé la mise en œuvre d'une véritable politique énergie-climat, ambitieuse et étendue. Tous les domaines sont traités, de l'approvisionnement, à l'efficacité, en intégrant de manière très forte la mobilité ainsi que la biodiversité dans une approche d'adaptation aux changements climatiques.

La Ville de Lausanne va déployer de nombreuses ressources pour l'atteinte de ses objectifs, mais les enjeux territoriaux vont dépendre d'éléments externes, tels que la décision du secteur privé à assainir ses biens et son basculement à de la mobilité durable ; les recours contre les grands projets : entre autres.

2. Instruments de planification

Le Plan climat cadre la stratégie communale en matière de politiques climatiques et énergétiques, fixe les objectifs à atteindre pour les différents services de l'administration concernés et donne la trajectoire à prendre. La cohérence et la coordination avec les autres outils de planification supra sectoriels, tels que le plan de législation et le plan directeur communal, les instruments de planification sectoriels (p.ex. CAD) ainsi qu'avec les plans localisés et les Plans Partiels d'Affectation (PPA) sont assurées.

Porté par une forte ambition, il intègre des mesures concrètes et des mesures plus conceptuelles, avec une planification à court, moyen et long terme (voir point 3 du rapport). Il tend à devenir le liant et le moteur de l'administration lausannoise et cela se matérialise par l'ouverture de nombreux postes, l'émergence de nouvelles unités et l'engagement de budgets importants, démontrant ainsi le sérieux de la démarche.

Le Sustainable Energy and Climate Action Plan (SECAP), ainsi que les indicateurs définis dans le cadre du Plan Climat, assurent un suivi de la performance des mesures prises pour atteindre les objectifs fixés.

3. Objectifs énergie-climat

- Les objectifs énergie-climat de la Ville de Lausanne sont intégrés dans le Plan climat.
- Ils respectent les objectifs cantonaux, et fédéraux, ou sont plus ambitieux dans certains cas (mobilité).
- Ils sont très ambitieux, et leur atteinte devra être suivie pour identifier les ajustements éventuels des mesures identifiées, mais globalement cohérents avec le potentiel communal.

4. Atteinte des objectifs fixés à ce jour

La Commune a atteint deux des trois objectifs de la Convention des Maires pour 2020 (3x20) – baisse des émissions de CO₂ et part d'énergies renouvelables - et s'est fortement rapprochée du troisième – consommation d'énergie finale par habitant - comme illustré par les graphiques du rapport synthétique (voir point 5). Ces objectifs ont été atteints principalement par :

- Le déploiement et la densification du chauffage à distance (CAD).
- Le développement de quartiers performants.
- La mise en place de programmes d'économie d'énergie pour les citoyens.
- Le déploiement d'infrastructures de mobilité durables (métro, bus, pistes cyclables, zones de modération de trafic, etc).

Les contraintes auxquelles fait face la Ville sont :

- Coordination et planification avec les différents acteurs impliqués.
- Contraintes des procédures administratives (notamment procédures de recours)
- Changement de comportement des privés

5. Evaluation des objectifs climatiques pour l'avenir

Malgré l'atteinte des objectifs de la Convention des Maires en 2020, il est clair que la Ville devra renforcer son engagement. Les objectifs énergie-climat à l'horizon 2050 sont particulièrement élevés et reflètent ce besoin d'intensifier les mesures à prendre. Parmi ces ambitions, nous relevons :

- Aucun véhicule thermique et baisse du nombre de véhicules de 50% en 2030,
- Un mix énergétique du CAD composé à 100% d'énergie de récupération, d'énergies renouvelables locales et de gaz renouvelable (biogaz et gaz de synthèse) dès 2035,
- 100% des besoins en chaleur couverts par de l'énergie renouvelable en 2050 : 75% par le CAD et le solde par des installations spécifiques renouvelables et du gaz renouvelable,
- 100% du patrimoine immobilier lausannois sur le territoire rénové d'ici 2050 (équivalent à un taux de rénovation de 3.3% par an),
- Plantation de 1'500 arbres par an.

L'atteinte de ces objectifs n'est pas 100% du ressort de la commune et dépend en partie de l'influence qu'elle peut exercer sur les privés et les entreprises et des moyens d'encouragement qu'elle peut mettre à leur disposition.

6. Exigences de la Société à 2000W

La Ville de Lausanne respecte globalement les critères de la Société à 2'000 watts (voir rapport « fit pour 2000 watts »).

7. Transition énergétique : conditions de la réussite

L'atteinte des objectifs énergie-climat à long terme nécessite en particulier que :

- La Ville renforce les mesures nécessaires pour la réduction des besoins en énergie,
- La facilitation des procédures et des mécanismes pour accélérer les mesures définies (CAD, arborisation, mobilité, rénovation),
- L'adhésion des acteurs du territoire – efficacité, rénovation, mobilité,
- Des mécanismes, notamment financiers, soient développés en vue de soutenir les privés dans la transition (solaire, assainissement, mobilité),
- Des solutions de captage de CO₂ soient trouvées.

8. Recommandations pour la Commune

La Ville de Lausanne s'est fixée des objectifs énergie-climat ambitieux. Elle a mis en place les instruments de planification et de suivi adaptés. Au vu du niveau élevé des objectifs nécessaires pour suivre la trajectoire prévue, il lui est recommandé de :

- Poursuivre / accélérer la mise en œuvre des mesures,
- Rechercher des solutions innovantes pour faciliter l'adhésion des acteurs privés,
- Suivre l'effet de ces mesures, notamment par des indicateurs de cadence jouant le rôle d'« alarme » en cas de dérive,
- Rechercher des « effets-leviers » de son action communale, tel que des partenariats avec des tiers (Canton, milieux financiers, autres communes).

L'objectif des 3,3% de taux d'assainissement, un des points clés de la transition, est particulièrement ambitieux et devra faire l'objet de mesures à la hauteur et d'un suivi régulier, de façon à pouvoir réagir rapidement en cas de besoin.